

BOYCOTT du CTM du 6 février 2020 **NON aux Lignes Directrices de Gestion !!!**

L'**Union FO Justice** refuse de collaborer avec un gouvernement qui parie sur l'enlisement et le pourrissement d'un mouvement social inédit. Le retrait de la réforme des retraites par points demeure la priorité de notre organisation syndicale. L'avis très critique du Conseil d'Etat, l'allongement de la durée de cotisation, la diminution des pensions de retraite, la fin des régimes spéciaux, la fin du service actif, l'absence de simulateurs sont autant de fissures béantes dans un système qui craquèle sous le poids d'une réforme indigne et inacceptable.

L'**Union FO Justice** continue de battre le pavé aux côtés des fonctionnaires de tous bords pour obtenir le maintien de nos régimes de retraite. La journée de mobilisation intersyndicale prévue le 06 février 2020 doit être massive : notre place est au cœur de la contestation.

L'**Union FO Justice** refuse de participer sans mot dire aux manœuvres malhonnêtes. Nous ne serons ni complices ni coupables des tromperies et des mensonges élaborés à l'insu des agents.

Entre l'administration qui masque ses véritables intentions et certaines organisations syndicales qui bercent les agents d'illusions, **FORCE OUVRIÈRE** fait le choix d'un discours de vérité et de transparence.

L'**Union FO Justice** porte à la connaissance de l'ensemble du personnel du Ministère de la Justice que l'administration n'a reculé sur RIEN, le texte qui sera présenté au CTM constitue une preuve manifeste d'un statu quo inadmissible contrairement aux contre-vérités véhiculées ces derniers jours. Les cotations, mises en suspens pour l'année 2020, seront bien supprimées les années suivantes, la généralisation des profilages de poste notamment pour les CPIP et la PJJ reste la priorité absolue de l'administration. La formulation du texte d'une imprécision aberrante laisse tout loisir à l'administration de profiler l'ensemble des postes dans l'iniquité de traitement la plus évidente.

Mais dans l'immédiat, pour répondre à l'urgence administrative, le Secrétariat Général invite les organisations syndicales à la transgression du décret du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion. En effet, le Secrétariat général qui refuse d'agir pour le retrait de ce décret, propose de ne pas respecter le cadre réglementaire à titre exceptionnel pour l'année 2020 mais la discrétion est de rigueur. S'agissant du profilage de tous les postes, il faut les croire sur parole, il n'y aura pas de profilage à tout va.

Si certaines organisations syndicales irresponsables ont accepté de faire vœu de silence, l'**Union FO Justice** dénonce à haute voix des manœuvres qui ne vont ni dans l'intérêt des agents ni dans l'intérêt d'une administration qui courbe l'échine devant une pratique illégale. Ne comptez pas sur notre concours pour sacrifier notre moralité.

Comme indiqué à l'orée de la mobilisation contre les lignes directrices de gestion, nous avons alerté sur la mise à mort du principe d'égalité de traitement entre les agents. Une nouvelle ère de discrimination en raison du genre, de l'origine, de l'handicap, de l'engagement syndical va embraser le Ministère de la Justice et des dérives en tous genres sont inéluctables.

L'administration fidèle à sa rhétorique ignore les alertes et balaie les inquiétudes d'un revers de manche en se prévalant de la haute moralité des recruteurs comme garantie institutionnelle.

L'**Union FO Justice** maintient ses exigences sans condition préalable à savoir :

- Le renoncement aux profilages des postes
- Le maintien du barème.
- Le renoncement aux CV et lettres de motivation.
- Le rétablissement des critères objectifs en matière de mobilité.

Fait à Draveil, le 06 Février 2020
Les représentants de l'**Union FO Justice** au CTM